

Titre professionnel constructeur bois

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 26207983F — Mise à jour : 16 août 2026

Organisme responsable : **AFPA ENTREPRISES BRETAGNE**

Contenu

Objectifs

Hors travaux de pose, il fabrique des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle : production par lots ou petite série, fiches de taille, matières premières semi-finies.

Il fabrique aussi les habillages et pièces de finition bois du revêtement extérieur bois.

Dans toutes ses activités, le constructeur bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions et règles de mise en œuvre, et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail.

Le constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation énergétique et les créations de surfaces par extension ou surélévation.

Le constructeur bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'un supérieur hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le constructeur bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs techniques. Il est amené à travailler en autonomie ou en équipe selon les activités.

Le constructeur bois professionnel utilise de l'outillage manuel, des machines portatives et des machines semi-stationnaires. Il exerce dans les ateliers de l'entreprise et à l'extérieur sur chantier, exposé aux intempéries. Exercer sur chantier implique des déplacements sur plusieurs jours dans un rayon d'action à l'échelle d'une région.

Programme

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 2. Monter une structure bois

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 1. Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 3. Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 4. Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Niveau de sortie

Niveau CAP, BEP

Liste des certifications

Titre professionnel constructeur bois

Code RNCP : 42102

Métiers associés

F1501 — Montage de structures et de charpentes bois

F1503 — Réalisation - installation d'ossatures bois

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2289864	Présentiel	QUIMPER	20/09/2027	04/05/2028

Source : GREF Bretagne #26207983F